



Minute sécurité

Consignation - principe des 4 yeux



Nouveau document Autorisation de Travail (SG60) commun sur le périmètre AMF incluant le principe des 4 yeux

Le principe des 4 yeux consiste à demander à deux personnes compétentes et autorisées de vérifier l'analyse de risques et la liste d'organes manœuvrables à consigner pour réaliser un travail. Cela permet de réduire le risque d'erreur.

- Pour les **consignations** réalisées **avec SAP**, le **principe des 4 yeux** est **intégré au logiciel** et les Fiches de Sécurité Préétablies sont établies et approuvées par deux personnes différentes.
- Lorsqu'il n'est pas possible d'utiliser SAP pour un travail donné, une **Autorisation de Travail manuscrite** est délivrée. Sa rédaction doit **respecter le principe des 4 yeux**. Le document SG60 permet d'en assurer la traçabilité.

Les consignations hors SAP doivent rester exceptionnelles
Les autorisations de travail manuscrites doivent respecter le principe des 4 yeux



Règle d'or n° 3
 Je n'interviens jamais sur un équipement non consigné

